Déclaration CCMMEP 11 juin 2025

Les nombreux ministres qui se sont succédé à l'Éducation nationale ont tous affirmé qu'il y aurait un maître devant chaque élève, que c'était une priorité du service public d'éducation. Comment ne pas penser à une trahison quand on apprend le gel des remplacements à partir de la rentrée des vacances de printemps en Bretagne, quand une situation similaire se produit sur l'académie de Créteil ? Ce manque de moyens, déjà effectif dans plusieurs académies, se double d'un manque d'attractivité du métier, que ne sauraient corriger ni la réforme de la formation initiale, ni les mesures d'ajustement de l'avancement des maîtres en milieu de carrière qui profiteront à certains, mais pas à tous. Une analyse sur la carrière des enseignants et enseignantes ayant commencé à enseigner avant la mise en œuvre du PPCR pourrait montrer les retards de carrière que beaucoup ont subis. D'autres mesures injustes pénalisent le pouvoir d'achat des enseignants et nuisent à l'attractivité des métiers de l'enseignement : la baisse de rémunération pendant les congés maladie défavorise les collègues en situation de faiblesse et la suppression du GIPA, en l'absence de la revalorisation du point d'indice, sanctionnent de nombreux maîtres. Concernant les maîtres délégués, nous avons considéré comme une avancée majeure leur reclassement dans la grille des contractuels ; pourtant, c'est une déception. La Fep CFDT déplore que les négociations par académie créent des disparités qui portent préjudice à certains maîtres délégués. Nous alertons également sur la non-rémunération des maîtres délégués en CDD lors des vacances, ce qui cause une discontinuité de revenus entraînant une instabilité financière. La Fep CFDT dénonce aussi les difficultés pour ces personnels à obtenir les attestations nécessaires à l'allocation chômage, provoquant des retards de versement et aggravant ainsi leur précarité. La Fep CFDT demande enfin un renforcement des moyens pour la formation et la préparation aux concours, indispensables à leur évolution professionnelle. Nous appelons à une prise en compte urgente de ces problématiques pour garantir une juste rémunération et des conditions de travail dignes.

FEP-CFDT
49 Avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Nous rappelons que la Fep CFDT demande un plan pluriannuel de revalorisation qui donneraient des perspectives salariales sur le long terme, et avec la CFDT Fonction publique, nous demandons également une revalorisation du point d'indice. Si l'éducation est une priorité, et elle doit l'être, l'état doit s'en donner les moyens.

Le dialogue social n'est pas qu'un prétexte pour la CFDT. Or, il nous faut bien constater que, malgré une volonté et un engagement des services de la DAF, l'enseignement privé est trop souvent oublié des concertations et groupes de travail qui concernent ses 150 000 agents. Nous avons pourtant demandé à Mme la Ministre une audience dans le cadre des Assises de la santé scolaire. En effet, le constat est alarmant et l'enseignement privé n'est pas prémuni contre les conséquences les plus graves de l'état de santé des élèves, comme l'ont montré l'assassinat de notre collègue Agnès Lassale en 2023 à St Jean de Luz ou plus récemment l'agression de plusieurs élèves par un autre élève dont une est décédée à Nantes. Il est primordial d'avoir une vigilance dans nos établissements en lien avec le sujet spécifique de la santé mentale. Il est aussi important de se rappeler le traitement très inégal dans l'enseignement privé de la campagne de vaccination contre les papillomavirus. Tous ces sujets nous concernent et pourtant, nous avons été exclus en tant qu'organisations syndicales de ces Assises et nous ignorons quelles mesures seront applicables dans nos établissements. Il y a là une iniquité de traitement entre les enfants de notre nation qui n'est pas acceptable.

D'autre part, des discussions s'ouvrent au ministère qui doivent déboucher sur un accord ministériel concernant la Qualité de Vie et les Conditions de Travail des agents. Nous ne pouvons admettre que les vingt pour cent des agents publics sous la responsabilité de l'Etat que sont ceux qui exercent dans les établissements privés sous contrat ne soient, une fois de plus, pas considérés par le ministère. Nous ne pouvons entendre l'argument exprimé d'une supposée prérogative donnée aux directions d'établissement quand il s'agit de parler de QVCT. Nous n'acceptons pas l'argument trop souvent avancé d'un schéma de concertation basé sur la représentation des organisations présentes en CSAMEN. Les enseignantes et enseignants des établissements privés sous contrat sont à part entière des agents de la Fonction Publique, ils dépendent donc bien du ministère qui a l'obligation de veiller à leur santé et à leur sécurité et donc de mettre en place les mesures nécessaires de la même façon que pour leurs collègues du public. Nous demandons à être intégrés aux discussions en cours.

FEP-CFDT
49 Avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui pour information concernant le recueil et le traitement des signalements des faits de violence dans les établissements privés nous renvoie à une actualité brûlante à laquelle nous sommes confrontés depuis quelques mois. On peut saluer la décision que cette application et que les contrôles d'établissements soient mis en place dans les établissements privés. On peut regretter toutefois qu'il ait fallu que soit médiatisé l'un des scandales les plus retentissants de ces dernières années concernant les violences subies par les élèves pour que cet outil soit mis en place. Ce qui interroge également, c'est le manque de dialogue social dans la construction du protocole de contrôle des établissements privés, sans associer les organisations syndicales représentatives. La Fep-CFDT demande donc que les syndicats représentatifs du privé sous contrat soient associés à toutes les étapes. De même, nous redemandons un bilan annuel des contrôles des établissements dans les CCMA et CCMI/CCMD au niveau des rectorats, au CCMMEP au niveau du ministère. La mise en place de l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle sera un acte important que le Ministère doit suivre de près dans les établissements privés, parce que pour nous c'est un facteur de protection des enfants susceptible de leur donner la capacité d'apprendre collectivement et individuellement à se protéger de toutes les agressions ; et parce qu'à la lumière de l'actualité et des poussées réactionnaires portées par de fausses informations, il ne faut plus qu'existe de crainte et de prévention contre ces programmes qui sont d'utilité publique.

Enfin Le catastrophique passage des épreuves des enseignements de spécialités en mars pour le Baccalauréat Général 2023 n'aura pas servi de leçon au ministère qui aura reproduit les mêmes erreurs pour la réforme du Baccalauréat Professionnel, et ce malgré les alertes dès l'automne 2023 des organisations syndicales et la demande d'un moratoire l'année suivante.
La mise en place du parcours différencié (dit aussi « parcours Y ») a désorganisé les établissements et les équipes pédagogiques ; loin de la reconquête du mois juin pour les élèves, on va devoir commencer par celle du mois de mai ! Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place ces parcours (certains en stage 6 semaines depuis la mi-mai, d'autres en cours pour préparer leur entrée en BTS, le tout entrecoupé par des épreuves terminales) et synonyme d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeur·es de lycée professionnel. La Fep-CFDT demande à être associée au groupe de suivi de la réforme pour un lycée modulaire de qualité et une année 2026 moins chaotique. Nous sommes

FEP-CFDT
49 Avenue Simon Bolivar
75019 Paris

aujourd'hui même auditionnés à l'Assemblée nationale à l'invitation de Mme Géraldine Bannier et M. Jean-Claude Raux, rapporteurs, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, de la mission flash sur les impacts des réformes successives sur le baccalauréat professionnel.

A la Fep-CFDT, nous avons beaucoup d'attentes pour un traitement plus juste des enseignants et enseignantes, et pour un système éducatif plus juste pour les élèves.

Merci pour votre écoute

Les élu.e.s Fep CFDT

FEP-CFDT
49 Avenue Simon Bolivar
75019 Paris